Porter pleinte pour diffamation

Par Jimmy Faure

Bonjour, je suis reconnu adulte handicapé pour angoisse et dysorthographique, j'ai étai manipulé et escroqué par une personne. Il y a environ 8 mois. J'ai dénoncé ça supercherie et j'ai coupé tous moyen de communications avec cette personne. J'ai supprimé tous mes messages de la conversation aux vus de ceux que cette personne a fait et de ceux que j'ai entendu le concernant je ne voulais vraiment plus être lié avec cette personne.

Je suis partie sur d'autre projet avec une autre personne. Pour prouver mon sérieux et ma fiabilité à cette personne j'ai transmis ma carte d'identité.

Quelque jour avant que notre projet ce réalise avec cette personne. Cette personne me contact me fessent comprendre que j'étais une monstre et coupant toute communication avec moi en m'envoyant 2 captures d'écran d'une conversation Facebook que j'aurais soit disant écrit a la personne qui m'a manipulé et dont moi même j'ai coupé les ponts, il y a environ 8 mois. C'est capture d'écran sont très outrageante et insultante pour ma dignité et je n'ai jamais écris ces textes!

Nous avons eu une conversation récemment avec la personne qui me diffame dans un groupe ou ils usent d'intimidation et de menace de dévoiler mon identité et mon adresse grâce au papier que j'avais transmis a la personne avec laquelle je devais faire un projet.

Je sais que cette personne est en France et je connais sont prénom et son nom de famille, Mais je ne connais pas sont adresse exacte (je connais juste ça ville de résidence).

L'autre personne qui aurait peut être transmis ma carte d'identité et mon adresse. Je connais son prénom et son nom de famille ainsi que son adresse,

Je voulais savoir si ma plainte est recevable pour diffamation en ma personne sachant que seul mon prénom est lié à mon compte Facebook. Mon nom de famille n'est pas lié au compte Facebook en question. La photo de profil de mon compte Facebook ne représente pas mon visage.

Je voulais savoir dans le cas ou j'apprendrais que la personne a qui j'ai donné ma carte d'identité l'ai transmise a d'autre personne (même en privé). Es que je peu poursuivre cette personne en justice ? Sachant en plus que je luis est bien préciser a l'écris de garder cette information confidentielle.

Bien cordialement,
Par jpgroussard

Bonjour, le ton qui « monte » dans le cadre stricte du travail ne s'apparente pas à la diffamation.

Mais dans ce que vous décrivez (et je ne m'avance pas plus car vous êtes très peu loquace sur votre travail/projet), les insultes, la manipulation et l'escroquerie sont monnaie courante.

Cela étant donné, si vous y croyiez dur comme fer, il faut aller devant le juge.

Cdlt